

La grande bifurcation de la Conférence de Copenhague

par Olivier GODARD*

La conférence de Copenhague, qui a consacré une rupture avec le type de coordination internationale serrée et exigeante qui avait été amorcé à Rio et conforté à Kyoto pour les seuls pays industriels marque une bifurcation vers un régime de coordination faible reposant sur des engagements unilatéraux souverains et non contraignants, à l'échelle de grands pays ou d'ensembles régionaux (tels que l'Union européenne). Elle signifie aussi le report à un horizon indéterminé du projet consistant à faire du marché mondial du carbone l'opérateur central de la politique de sauvegarde de l'environnement. Enfin, elle révèle le caractère mythique de l'idée d'une communauté internationale s'organisant avec diligence pour tenir l'objectif d'un réchauffement planétaire ne dépassant pas (espère-t-on) les deux degrés centigrades.

En décembre 2009 s'est tenue, à Copenhague, la conférence des Parties à la Convention sur le climat, la quinzième du genre. Elle avait été intensément préparée durant les deux années antérieures, à partir du mandat donné aux participants par la Conférence de Bali, en décembre 2007. Elle a battu des records d'affluence de la part de citoyens du monde entier et des chefs d'État et de gouvernement. Toutefois, elle a confirmé les craintes que ressentaient déjà les participants et les observateurs depuis la réunion de Poznań, en décembre 2008, qui s'étaient exprimées de plus en plus vivement tout au long de l'année 2009. Il a donc été possible que tant de chefs d'État et de gouvernements aient fait le déplacement à Copenhague pour étudier un sujet d'intérêt majeur pour l'humanité sans qu'ils aient eu à cœur de parvenir à un accord politique qui fût à la hauteur des enjeux reconnus (y compris par eux-mêmes) !

Selon le mandat de Bali, un tel accord aurait dû désigner clairement la direction définie par la communauté internationale, assigner des engagements précis aux différents États et donner des preuves du sérieux de ces engagements sur le terrain des procédures de rapportage et de vérification des actions des uns et des autres. Il aurait dû manifester concrètement la manière dont les pays en présence allaient se transformer en partenaires solidaires, notamment en organisant les transferts financiers et technologiques permettant aux pays les plus démunis de faire face et à tous les pays de réorienter leur développement sans, pour autant, mettre en péril leur croissance économique.

Selon les vues européennes, cet accord devait instaurer une coopération internationale étroite, sur le modèle du Protocole de Kyoto, mais étendue aux grands pays du Sud devenus depuis lors d'importants émetteurs de gaz à effet de serre. Il aurait comporté la définition multilatérale d'engagements quantifiés et juridiquement contraignants en matière de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, par pays et en fonction de critères de parité des efforts entre pays semblables et d'équité redistributive entre pays parvenus à des niveaux de développement

différents, en tenant compte des capacités et des responsabilités respectives des uns et des autres. En sus de mécanismes financiers destinés à faciliter l'adaptation et les politiques d'amélioration de l'intensité carbone des PIB des pays émergents et en développement, il aurait instauré un marché international du carbone destiné à devenir l'opérateur central de flexibilité et d'efficacité du nouveau régime.

En lieu et place, nous avons eu droit à ce qui a été pompeusement et abusivement appelé l'Accord de Copenhague, un texte rédigé à la va-vite à l'avant-dernier jour de la conférence et en dehors de tout processus formel de négociation.

Le contenu de l'Accord de Copenhague...

Cette déclaration politique dépourvue de toute portée juridique (Von Asselt, 2010, [1] ; CAS, 2010, [3]), dont la Conférence des parties a pris note sans l'adopter, a été initialement approuvée par 25 pays, mais elle n'est pas reconnue par tous les États parties à la Convention climat ou au protocole de Kyoto. Cela rend très incertaines les suites qui lui seront données.

Ce texte « reconnaît que, selon le point de vue scientifique, il ne faudrait pas laisser la température dépasser les 2°C d'augmentation » et que cela demande des réductions très importantes des émissions, sans les quantifier (1). Il affirme la volonté des États de coopérer pour atteindre « aussi vite que possible » le pic des émissions mondiales sans donner d'échéances mais en indiquant que cela prendra plus de temps pour les pays en développement en raison de la priorité à accorder aux objectifs d'éradication de la pauvreté. Les pays s'accordent sur le fait que les pays industriels doivent apporter de façon adéquate, prévisible et durable des ressources financières, de la technologie et du développement de capacités aux pays en développement, afin de leur permettre de s'adapter au changement climatique. Les gouvernements des pays industriels devaient transmettre avant le 1^{er} février 2010 leurs objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, tandis que les autres pays (pays émergents et pays en développement) devaient communiquer pour la même date les mesures « d'atténuation » qu'ils envisagent. S'agissant des premiers, leurs engagements devront être mesurables, rapportables et vérifiables (MRV) selon les lignes directrices définies dans le cadre de la Convention. Les engagements pris par les autres n'étant pas contraignants, ils rendront compte de leurs actions tous les deux ans par une communication nationale selon des lignes directrices qui doivent être élaborées dans le cadre de la Convention. Ces actions feront l'objet de mesures et de vérifications, sous la seule responsabilité des pays qui les mènent et dans le respect de leur souveraineté. Toutefois, les actions d'atténuation appropriées à chaque contexte national (NAMAS), pour lesquelles les pays en développement chercheront un soutien international, seront inscrites dans un registre au même titre que les transferts de techniques et de ressources financières ou les actions de développement de capacités assumées par les pays industriels, et elles seront, de ce

fait, soumises à des procédures internationales de mesure, de rapportage et vérification.

Il est vaguement fait référence à la volonté de continuer à recourir, sous des formes variées, au marché et aux incitations, sans autre précision.

Une mention spéciale est accordée à la déforestation et au besoin de disposer à court terme d'incitations et de ressources financières pour les actions visant à en réduire le rythme ou l'étendue (REDD+). Enfin le besoin de ressources financières additionnelles au profit des pays en développement est chiffré : 30 milliards de dollars à court terme pour la période 2010 - 2012 et une centaine de milliards annuels, à partir de 2020.

... sa signification politique (2)

Devant les caméras du monde entier, la plupart des pays en développement et les Européens (ceux-ci se prenant pour les leaders historiques naturels du combat pour le climat et pour sa gouvernance mondiale) se sont vu signifier sans ménagement que d'autres reprenaient les choses en main, à leur manière. Ces autres, réunissant la puissance dominante d'aujourd'hui (les États-Unis) et celles de demain (la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud), ont élaboré entre eux un texte organisant un *modus vivendi* qui a l'immense avantage à leurs yeux de ne pas préempter leurs politiques domestiques et de ne pas les lier à un pouvoir supranational : en tant que tel, ce texte ne prévoit aucun engagement juridiquement contraignant ; il se contente d'inviter les pays industriels signataires du protocole de Kyoto à continuer dans cette voie, ce qui libère les États-Unis de ce type d'engagement. Ayant commis leur hold-up sur la conférence, ces pays n'ont laissé aux Européens que la seule option de signer ce document rédigé sans eux, bien que celui-ci ne réponde aux demandes européennes que sur la seule question des montants des aides financières à attribuer aux pays en développement : sur les 30 milliards attendus d'ici à 2012, les pays membres de l'Union européenne se sont accordés, depuis Copenhague, sur une contribution à hauteur de 10,5 milliards de dollars, ce qui fait de l'UE le plus gros contributeur à ce jour. Nouvelle ironie de l'histoire : l'Europe, qui a été écartée de la négociation de l'accord, sera la région qui payera le plus pour le faire aboutir.

Le sommet de Copenhague en a-t-il été un échec pour autant ? Parler d'échec, c'est situer l'événement par rapport aux vives attentes et aux efforts intenses consentis, qui s'inscrivaient, les uns comme les autres, dans une direction précise, celle d'une coordination internationale de plus en plus resserrée et « juridiquement contraignante », sur un périmètre de plus en plus étendu devant englober, au final, l'ensemble de la communauté internationale. A Copenhague, c'est l'idéal, surtout européen, d'un quasi-gouvernement mondial de la protection du climat qui s'est

fracassé. Cet idéal n'a certes pas laissé la place à rien. Mais, du fait de la domination des vues des pays les plus émetteurs de GES dans la détermination des règles du jeu, il a instauré une coordination faible, restaurant dans toute sa majesté le principe de souveraineté des grandes puissances. Deux conséquences majeures ont résulté de cela : d'une part, les évolutions des pays et des régions du monde vont demeurer hétérogènes tant du point de vue des « efforts » que de celui des résultats qui seront obtenus en matière d'émission de GES et, d'autre part, le niveau global d'ambition de la prévention du risque climatique a été abaissé, tiré vers le bas par les moins-disant.

Objectivement, le seuil des 2 degrés de réchauffement à ne pas franchir, mentionné par ledit accord de Copenhague, n'est qu'un leurre à destination des opinions publiques, et non pas l'expression d'une réelle volonté. Il n'a pas fallu attendre longtemps pour obtenir la confirmation du fait que la Conférence de Copenhague n'a pas été, à cet égard, un simple accident de parcours. Les déclarations d'objectifs transmis par les gouvernements fin janvier 2010 ne laissent envisager qu'une réduction de 10 à 15 % des émissions de GES en 2020 par rapport à l'année de référence (1990), alors que, d'après les évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), une réduction de 25 à 40 % des émissions de ces pays à cet horizon s'imposait pour avoir 50 % de chances de contenir l'augmentation de la température moyenne de la basse atmosphère terrestre au-dessous de 2°C.

Le théorème initialement formulé par Scott Barrett voici de cela près de 20 ans (3) se trouve confirmé, une fois de plus : il n'y a pas d'accord mondial là où on en a vraiment besoin pour porter une ambition d'intérêt commun et il y a, en revanche, pléthore d'accords internationaux là où on n'en pas vraiment besoin, c'est-à-dire là où les accords correspondent peu ou prou à ce que les États feraient unilatéralement, pour des raisons de politique intérieure.

Depuis décembre 2009, la recherche des responsables et des coupables a commencé. On a incriminé, tour à tour, les errements et les insuffisances de la présidence danoise, la quasi-absence des Allemands, l'incapacité des 27 Européens de parler d'une seule voix et d'intervenir en temps opportun dans la négociation tant ils étaient absorbés par leur propre coordination, les initiatives isolées et parallèles de la France, etc. Rien de tout cela ne va à l'essentiel. L'essentiel, c'est le fait que le jeu international est nécessairement dominé par ceux qui en tiennent les cartes en main.

S'agissant d'un problème de pollution planétaire, ce sont les plus gros pollueurs actuels et futurs qui détiennent les cartes du jeu ; s'agissant d'un problème touchant à la géopolitique de l'énergie, les cartes sont naturellement dans les mains des grandes puissances énergétiques. En croisant les deux jeux, on détermine aisément quels sont les acteurs-clés. L'Europe n'en fait pas partie : elle ne dispose pas de ressources énergétiques importantes sur son sol (les réserves de charbon de la

Pologne ne sauraient rivaliser avec celles de la Chine et des Etats-Unis) et, se voulant 'carbo-vertueuse' (et l'étant, objectivement, par rapport aux autres), elle ne représente plus qu'environ 10 % des émissions mondiales de GES (4). Cette vertu-même diminue son poids international dans la négociation. De ce fait, objectivement, l'Europe pèse peu et elle pèsera de moins en moins sur la formation des règles du jeu. Sur le plan géopolitique, il n'était pas raisonnable, pour elle, d'ambitionner de dominer le jeu climatique international. C'était encore plus vrai de la France : sa tentative de former une alliance défensive contre l'axe américano-chinois - le G2 -, une alliance purement politique, hétéroclite, associant les victimes putatives que sont les pays les plus pauvres et certaines puissances régionales comme le Brésil, a fait long-feu.

L'erreur commise par l'Union européenne a consisté à ne pas tenir compte de l'évolution du rapport de force depuis Rio (en 1992) et d'avoir voulu se donner un rôle, qui peut certes convenir à l'image qu'elle veut se donner à ses propres yeux, mais pas à celui que les autres pays sont prêts à lui concéder. En revanche, les deux principaux acteurs-clés, à savoir les États-Unis et la Chine, compte tenu des ressources dont ils disposent, de l'ambition de puissance qui est la leur et des liens entre leurs modèles de développement et leur équilibre politique, n'accordent pas de priorité au problème climatique, tout en commençant à le prendre en compte du fait de la reconfiguration des enjeux énergétiques, et sont très peu désireux de se lier par des règles internationales qu'ils considèrent comme des atteintes à la souveraineté de leurs politiques intérieures respectives.

La réunion de Copenhague devant être l'aboutissement de la « dernière chance », après la relance faite péniblement à Bali, deux ans auparavant au terme d'un travail intense de tous les experts et négociateurs, et ayant manifesté avec fracas l'échec de cette tentative, on doit prendre toute la mesure intellectuelle de l'événement : il s'agit d'une bifurcation majeure par rapport à tout ce qui avait été entrepris depuis le mandat de Berlin de 1995 et la négociation du protocole de Kyoto en 1997.

Contrairement à ce que disent encore certains responsables européens, la conférence de Copenhague n'a pas seulement provoqué un retard de quelques mois sur la voie antérieurement tracée : elle a aiguillé le monde sur une autre voie ; on n'assistera pas à Mexico, en décembre 2010, à la signature de ce que l'Europe escomptait voir avalisé à Copenhague en décembre 2009.

L'échec de Copenhague, c'est aussi la mise en sommeil du rêve de certains économistes de voir s'installer un marché mondial du carbone en position centrale (Tirole, 2009, [15]). Paradoxalement, un tel marché n'était envisageable que dans le scénario d'une coordination forte, avec des règles et des limites d'émissions contraignantes et des efforts jugés comparables ou reflétant une façon équitable de les répartir en fonction de niveaux de développement inégaux : pour que des

transactions aient lieu, il est nécessaire qu'il ne puisse pas y avoir d'accommodements avec les budgets carbone alloués aux États ou aux entreprises ; pour que soit jugée acceptable l'exploitation des différences de coûts marginaux de réduction des émissions de GES d'un pays à l'autre, il faut que l'allocation des droits correspondants (que celle-ci soit explicite ou implicite) soit jugée acceptable par l'ensemble des parties. Or, ni l'une ni l'autre de ces deux conditions n'est satisfaite par l'accord de Copenhague.

En conséquence, des marchés du carbone resteront possibles à l'échelle des pays ou de régions (comme l'Europe), mais ceux-ci, reflétant des ambitions et des contraintes hétérogènes, ne pourront être couplés : si l'Europe se donne un prix directeur de 30 euros la tonne de CO₂ (5) et que les États-Unis ne veulent pas d'objectifs trop contraignants qui les amèneraient au-delà de 10 dollars la tonne, ceux-ci ne vont pas vouloir coupler leur système avec celui des Européens.

Toutefois, il restera vraisemblablement un élément commun aux différentes initiatives régionales : les mécanismes de projets ou d'offsets, qui sont analogues à la mise en œuvre conjointe ou au mécanisme de développement propre instaurés dans le cadre du Protocole de Kyoto. Mais même avec de tels projets, chaque entité régionale conservera ses propres procédures de validation et ses propres limites quantitatives. Les ensembles régionaux seront alors en compétition pour la récupération de crédits tirés de projets réalisés dans les pays en développement et ces crédits risquent d'être drainés vers les régions ou vers les pays ayant adopté les règles les moins exigeantes en vue de leur validation.

Quelques pistes en vue d'un réajustement des stratégies nationales et régionales

La situation qui s'est installée après la conférence de Copenhague oblige chaque pays à repenser la coordination internationale dans le cadre d'un régime reposant essentiellement sur des initiatives nationales ou régionales prises en fonction des agendas propres aux gouvernements concernés et faiblement articulées entre elles par des procédures de communication et d'échanges d'information, en sus de l'abondement d'un Fonds vert destiné aux pays en développement et d'actions ciblées sur certains problèmes généraux (comme, par exemple, la déforestation).

Selon le cas, les recadrages nationaux (ou régionaux) de la question climatique seront dominés par le pilotage de la croissance, la gestion de l'endettement et des financements ou la géopolitique des approvisionnements énergétiques. Les opinions publiques et les responsables politiques de chaque pays, de chaque région, notamment de l'Europe, sont ainsi mis devant leurs responsabilités, qu'ils auront désormais à apprécier et à prendre sans pouvoir s'adosser confortablement à un

accord international grâce auquel leur action serait à la fois mise en commun, renforcée et préservée d'effets collatéraux non désirés, en particulier sur le terrain de la concurrence économique.

Là où la Chine et les États-Unis pourront, en phase avec leurs priorités et leurs ressources, se tourner principalement du côté d'une expansion de l'offre, sans négliger une efficacité énergétique économiquement rentable, l'Europe aura objectivement intérêt à donner une forte priorité à une politique de maîtrise de la demande en ressources énergétiques importées afin de réduire sa dépendance énergétique, coûteuse et menaçante pour sa stabilité. Cela peut comporter un ensemble de domaines d'action, comme l'efficacité énergétique au stade de la consommation finale (isolation de l'habitat, performances énergétiques des bureaux), la réduction des dépenses énergétiques liées au transport par une relocalisation partielle des activités productives et le développement de circuits courts, une densification des tissus urbains visant à maximiser le potentiel attaché aux transports collectifs et le développement d'un mix énergétique misant davantage sur les ressources propres (comme les énergies renouvelables) ou sur la maîtrise de sa dépendance vis-à-vis de l'étranger, grâce à la constitution de stocks de ressources primaires (comme le permet l'électronucléaire).

Une coordination faible et des choix dominés par les agendas nationaux, cela signifie également que le niveau d'ambition, d'ici 2020, restera cantonné à la moitié de celui qui aurait été nécessaire pour avoir effectivement 50 % de chances de ne pas franchir le seuil des 2 degrés. Il est donc sage de s'adresser désormais à tous les responsables dont les actions engagent une parcelle du long terme : vous devez préparer le pays, les régions, les secteurs, les territoires... à un monde dont la température moyenne pourrait bien augmenter de 4 degrés d'ici à 2100 et où les contrastes entre régions sèches et régions humides risquent d'être nettement accentués. Il y a là désormais un scénario très plausible, dont les conséquences économiques, sociales, démographiques et militaires doivent être anticipées : l'inéluctable adaptation demande un investissement dans des capacités d'adaptation au contenu très varié, entre l'accroissement de la résilience des systèmes techniques et des réseaux, l'investissement dans des capacités supplémentaires des ouvrages physiques, une réorientation de l'aménagement du territoire, le développement de nouveaux contrats d'assurances, la réorientation de la R & D et des solutions politico-institutionnelles restant à inventer pour traiter avec humanité le problème des réfugiés climatiques.

L'échec européen à Copenhague a créé une situation nouvelle. Lorsqu'un dossier suscite une telle cristallisation des attentes des uns et des oppositions des autres, l'absence de résultat d'une stratégie conduit non pas à faire du surplace, mais à reculer. Certains groupes d'intérêts, qui, de longue date, mobilisaient leurs énergies pour empêcher la mise en place de politiques du climat, se sont dépêchés d'agir afin

de « finir le travail ». Recevant un appui inattendu de plusieurs médias conservateurs ou centristes, en particulier au Royaume-Uni, mais aussi en France, au nom de l'équité dans les prises de parole et de la lutte contre la pensée unique, ils se sont attachés à délégitimer la lutte contre l'effet de serre en s'en prenant à ses fondements premiers, c'est-à-dire à son diagnostic scientifique-même (6) et à son expression organisée à l'échelle mondiale, à savoir le Giec. C'est ainsi que la chasse médiatique au Giec, amorcée dès avant la conférence de Copenhague, s'est amplifiée depuis décembre 2009, comme pour rationaliser et justifier après-coup l'insuccès de Copenhague. Après le renoncement du gouvernement français à une mise en œuvre nationale d'une taxation des émissions de CO₂, il est raisonnable d'escompter une réactivation des pressions, de la part des milieux industriels, contre l'ambition de la politique climatique européenne, au nom de la compétitivité sur un marché dont la concurrence est désormais mondialisée, alors que les exigences de la politique climatique demeureront très hétérogènes.

Vivre avec Copenhague en le complétant pour ne pas être condamné au renoncement

Sous l'égide de l'Accord de Copenhague, les différentes régions du monde vivront durablement avec des niveaux d'exigences et des types de politiques climatiques très différents, qui se traduiront par des prix du carbone *a priori* très hétérogènes, que cela soit manifeste ou implicite. Compte tenu de la mondialisation financière et économique, cette situation ne peut avoir que trois issues : a) l'alignement progressif de tous, au nom de la parité des coûts, sur le niveau des régions ayant adopté les politiques climatiques les moins ambitieuses, b) l'accélération du mouvement de délocalisation des activités industrielles les plus émettrices, parmi celles qui sont installées sur le territoire des pays ayant l'ambition climatique la plus élevée, si ces pays ne prennent pas de mesures de rééquilibrage économique des conditions de la concurrence, c) l'adoption par les régions les plus avancées, dans un programme de décarbonation de leur économie, de dispositifs d'ajustement aux frontières permettant d'instaurer un sas de décompression entre les conditions économiques prévalant sur leur territoire et celles prévalant sur le marché mondial (Godard, 2008, [9] ; 2009, [10]).

D'une certaine manière, l'Union européenne avait montré la voie en adoptant unilatéralement son paquet climat-énergie, en décembre 2008, sous présidence française. Il lui reste à faire preuve de cohérence dans ses choix en cessant d'avoir peur de son ombre, en osant prendre, sans agressivité, les mesures d'accompagnement aux frontières lui permettant d'assurer l'intégrité économique de sa politique du climat (transmission du signal-prix sur le carbone des secteurs de production jusqu'au consommateur en aval, sans neutralisation du signal par le recours aux importations), en maintenant des conditions acceptables de concurrence

industrielle avec les autres régions du monde et en disposant, *via* la mise aux enchères généralisée des quotas de CO₂, d'une source de financement régulière et identifiable pour sa contribution aux transferts internationaux.

A plus long terme, il s'agira de négocier, dans le cadre de l'OMC, un régime du carbone qui soit analogue à celui de la TVA. Prenant acte de la coexistence durable de différents niveaux de prix du carbone, comme il existe une diversité internationale des taux de taxation de la valeur ajoutée, chaque pays restituerait des quotas de CO₂ pour la partie de leur production nationale exportée et soumettrait les importateurs à une obligation de se procurer des quotas de CO₂. Dans les deux cas, ce sont les benchmarks définis par l'Union européenne afin d'organiser l'allocation de quotas (dans le cadre du marché européen ETS) qui serviraient de base pour définir à la fois les restitutions aux producteurs européens et les obligations des importateurs, ce qui réglerait en même temps le problème du recueil des informations sur les émissions effectives par les producteurs étrangers et celui des incitations en direction des producteurs européens.

NOTES :

* Directeur de recherche au CNRS, École polytechnique

(1) La Chine s'est même fortement opposée à ce que soit mentionné un objectif de 80 % de réduction des émissions des pays industriels d'ici à 2050, afin d'éviter de mettre le doigt dans l'engrenage et afin d'aboutir à un accord dont la faiblesse pourra être imputée devant l'opinion publique aux États-Unis et aux pays industriels (voir à ce sujet M. Lynas (2009, [13])).

(2) Pour une vue complémentaire soulignant les avancées obtenues du point de vue des engagements moraux de maîtrise des émissions pris par les pays émergents et en développement, du dossier de la déforestation, de l'apport de financements à brève échéance et de l'implication d'une société civile internationale (ONG), voir Dahan et al. (2010, [5]).

(3) Voir sa théorie générale de la coopération internationale dans Barrett (1999, [2]).

(4) En 2005, les émissions de GES des 27 États membres de l'Union européenne totalisaient 5,073 milliards de tonnes d'équivalent- CO₂, sur la base d'une équivalence, à l'horizon des 100 ans, entre les effets des principaux gaz à effets de serre (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆) ramenés à ceux du CO₂. En 2004, les émissions mondiales de GES étaient évaluées à 49,2 milliards de tonnes d'équivalent- CO₂ (voir les fiches 20 et 25, in *Global Chance* (2009, [8])).

(5) C'est la valeur retenue par la Commission pour déterminer quels sont les secteurs industriels qui seraient exposés à un risque de compétitivité (voir Commission européenne (2010, [4])).

(6) En dépit des apparences, le débat n'est pas scientifique, puisqu'il ne se déroule pas selon les procédures scientifiques usuelles, mais dans les médias grand public. Il a pour enjeu la capture et la manipulation de l'opinion, qu'il s'agit de retourner contre les politiques

climatiques. Selon une méthode employée de façon systématique par certaines entreprises américaines (Michaels, 2008, [14]), il s'agit avant tout de semer le doute sur le contenu scientifique des travaux des climatologues en mettant en cause la probité et la compétence des scientifiques ayant pris part aux travaux du Giec, des scientifiques qui se voient accusés d'avoir transformé une « hypothèse douteuse » en « vérité » dogmatique. L'idée d'un réchauffement climatique dû aux émissions de GES ne serait qu'un « mythe » inventé par un petit groupe ayant pris le pouvoir aux Nations-Unies. En France, Claude Allègre est le chef de file de cette campagne nauséabonde de désinformation reposant sur les mensonges les plus grossiers (et malheureusement relayée par divers intellectuels, comme François Ewald, Pascal Bruckner ou Henri Atlan)(voir Hourcade (2009, [12]) ; Fellous (2010, [7]), Godard (2010, [11]), Dahan (2010, [6])).

Bibliographie :

- [1] VON ASSELT (H.), "Copenhagen chaos ? Post-2012 climate change policy and international law", *Amsterdam Law forum*, VU University, Amsterdam, January, 2010.
- [2] BARRETT (S.), "A Theory of Full International Cooperation", *Journal of Theoretical Politics*, 11 (4), pp. 519-541, 1999.
- [3] Centre d'analyse stratégique, "Copenhague ou la nouvelle donne climatique internationale", *La Note de Veille*, (162), janvier 2010.
- [4] Commission européenne, « La Décision de la Commission du 24 décembre 2009 établissant, conformément à la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil, la liste des secteurs et sous-secteurs considérés comme exposés à un risque important de fuite de carbone », *JOUE*, L1/10, 5 janvier 2010.
- [5] DAHAN (A.), AYKUT (S.), BUFFET (C.) & VIARD-CRETAT (A.), « Les leçons politiques de Copenhague. Faut-il repenser le régime climatique ? », *Koyré Climate Series*, (2), février 2010.
- [6] DAHAN (A.), « Halte à l'arrogance insupportable des sceptiques, donneurs de leçons épistémologiques et politiques ! », *VivAgoVeille* (13), mars 2010.
- [7] FELLOUS, (J.-L.), « Claude Allègre : en finir avec l'imposture », *Le Monde*, 1^{er} mars 2010.
- [8] Global Chance, *Petit Memento énergétique de l'Union Européenne, Les Cahiers de Global Chance*, avril 2009.
- [9] GODARD (O.), « Politique climatique européenne et ajustement aux frontières », *Responsabilité et Environnement*, (50), avril 2008, pp. 47-52.
- [10] GODARD (O.), « L'ajustement aux frontières, manœuvre protectionniste ou pivot d'un nouveau régime international ? », *Regards croisés sur l'économie, 'Les économistes peuvent-ils sauver la planète ?'*, (6), octobre 2009, pp. 214-228.
- [11] GODARD (O.), « De l'imposture au sophisme, la science du climat vue par Claude Allègre, François Ewald et quelques autres », *Revue Esprit*, mai 2010, pp. 26-43.
- [12] HOURCADE (J.-C.), "Des liens compliqués entre sciences et politique – A propos du Giec", *Projet*, (313), 2009, pp. 42-47.

[13] LYNAS (M.), "How do I know China wrecked the Copenhagen deal? I was in the room", *The Guardian*, 22 December 2009.

[14] MICHAELS (D.), *Doubt is their product - How industry's assault on science threatens your health*, Oxford University Press, 2008.

[15] TIROLE (J.), *Politique climatique, une nouvelle architecture internationale*. Rapport au CAE. Paris, Documentation française, octobre 2009.